



Compte-rendu du Comité syndical du 5 décembre 2011

Séance ordinaire du 5 décembre 2011

L'an deux mille onze le cinq décembre à 18 heures, le Comité syndical s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur Daniel Vitte, Président.

Présents : Madame DJAFFAL Marie, Messieurs BARBIER Jean-Claude, DIDIER Christian (remplaçant de Gérard SIMARD), POLAUD Gérard, GAUTHIER Max, RIGARD René (remplaçant de Josiane STRAUMAN), GADOU Eric (remplaçant de Bernadette VERGER), RABATEL Daniel, VITTE Daniel, DURAND Antoine, NAVILLE Jack, CHARVET Bertrand (remplaçant de VIUDEZ Gérard), DESROCHE Henri, GARNIER Jacques, DEVOUASSOUD Marc, JULLIAN-DESAYES Christophe, TRANIER Jean-Louis, MARTIN Jean-Noël, DAUJAS Jean, GALLET Jean-Charles, GUINET Gilbert, RIVIERE Henri.

Excusés : Madame TOURNON Marie-Agnès, Messieurs DURAND Sébastien, MAGNIN Denis, BOYER Philippe, CARRE Jean-Claude, RABATEL Rémy, CLOR Christian, PESSARELLI Eric, HUGON Richard, CECILLON Gilles, VIEUX-MELCHIOR Christian, DEPARDON Daniel.

Nombre de membres : afférents au Comité syndical : 34 – En exercice : 34 – Qui ont pris part à la délibération : 22

Ouverture de séance à 18 h, Monsieur Gérard Polaud est désigné secrétaire de séance.

Approbation du précédent compte-rendu et de l'extrait du registre des délibérations : à l'unanimité et sans modification.

1/ ACTUALISATION DE LA PARTICIPATION AU RACCORDEMENT A L'EGOUT (P.R.E.)

Daniel Vitte rappelle les différents tarifs de la P.R.E. applicable en 2011. Il propose à l'assemblée de revoir les montants de cette contribution pour l'année 2012. Max Gauthier suggère de fixer les coûts pour un logement à 2800 € (contre 2400 € cette année) pour une Shon inférieure à 120 m², mais, par contre, de ne pas modifier les autres catégories. Daniel Rabatel préconise une augmentation de 100 € supplémentaires (passage à 2500 €) pour tous les tarifs ainsi qu'un euro supplémentaire pour le tarif au m². Quant à Jean Daujas, il suggère une position intermédiaire, avec le passage de 2400 à 2600 €.

Après échanges, Daniel Vitte soumet au vote la tarification de la P.R.E. pour un logement : 12 voix vont à l'augmentation à 2600 €, 5 voix sont en faveur de 2500 €, et 5 voix également pour l'augmentation à 2800 €. En conséquence, la P.R.E. 2012 passera de 2400 € à 2600 €.

S'agissant de l'augmentation au m² supplémentaire, elle passera de 13 à 14 € (17 voix pour et 5 contre).

S'agissant de l'hébergement touristique, il sera considéré comme les logements collectifs, c'est-à-dire à 3700 € pour une SHON inférieure à 150 m², et 22 € le m² supplémentaire créé.

Pour les autres catégories, l'assemblée, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les tarifs.

2/ ETUDES ET TRAVAUX 2012

Réseaux eau potable et eaux usées à Virieu

Samuel Rochas expose le projet de requalification des réseaux sur les rues du May, du Champ de Mars et de la Gare, pour les communes de Virieu et de Panissage. En effet, les canalisations d'eaux usées étant vétustes, il s'avère nécessaire de les remplacer. S'agissant de l'eau potable, les canalisations seront renforcées. Cette opération s'effectuera en coordination avec les travaux d'électricité et d'eaux pluviales prévus par la mairie de Virieu. Les travaux sont programmés à partir de juillet 2012.

Le marché concernant la maîtrise d'œuvre de ce projet a été lancé, les réponses sont attendues pour le 30 décembre 2011.

Par ailleurs, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Général de l'Isère et l'Agence de l'Eau pour l'obtention d'aides.

Reprise du génie civil des captages de Virieu

Les ouvrages d'eau potable situés sur la commune de Virieu sont dégradés et les clôtures délimitant les périmètres sont endommagées et non conformes. Les travaux de réhabilitation et mise en conformité seront programmés au cours de l'année 2012, le montant de l'opération est estimé à environ 150 000 €. Le Conseil Général de l'Isère subventionne à hauteur de 50 % les travaux liés au génie civil mais ne prend pas en charge les clôtures.

Interconnexion du réseau de Montrevel

La commune de Montrevel est alimentée par un réseau d'eau potable indépendant. Afin de sécuriser ce réseau, une interconnexion avec le réseau principal du Syndicat, par le biais du secteur du Rousset, sur la commune de Doissin, s'avère nécessaire. Le montant de ces travaux est estimé à environ 120 000 € HT.

Par ailleurs, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Général de l'Isère et l'Agence de l'Eau pour l'obtention d'aides.

Forage de St Ondras

Le Conseil Général de l'Isère a lancé une étude consistant à améliorer la connaissance sur le fonctionnement de l'aquifère de la molasse sur le territoire du Nord Dauphiné.

Le site de St Ondras a été défini comme site d'investigation de détail. Un forage sera donc réalisé, après accord des propriétaires, dans le périmètre du puits de St Ondras.

Branchements en plomb

La réglementation prévoit qu'en 2013, la teneur maximale en plomb autorisée dans l'eau potable soit abaissée à 10 microgrammes par litre.

Sur le territoire de notre Syndicat, le plomb se trouve présent dans environ une trentaine de branchements situés sur la commune du Pin.

Afin de se conformer aux textes, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de procéder au remplacement de ces branchements. Le coût des travaux est estimé à environ 40 000 € HT.

Par ailleurs, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Général de l'Isère et l'Agence de l'Eau pour l'obtention d'aides.

Périmètres de protection des sources

Actuellement, les périmètres de protection ne sont pas délimités pour les sources de Valencogne, (Le Cléaux et le Brocard), et pour celles de Vallin à St Victor de Cessieu.

Afin de se conformer à la réglementation, l'assemblée, à l'unanimité, donne son accord pour effectuer les procédures liées à la mise en place de ces périmètres.

Par ailleurs, le Comité syndical, à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Général de l'Isère et l'Agence de l'Eau pour l'obtention d'aides.

3/ RESULTAT DES CONSULTATIONS

Vidange des ouvrages d'assainissement

Un marché à procédure adaptée a été lancé concernant la vidange des ouvrages d'eaux usées. Les critères d'attribution étaient le prix et la valeur technique, à hauteur de 50 % chacun. Six entreprises ont rendu une offre. La Commission d'Appel d'Offres, après analyse des propositions, a retenu l'entreprise Bonnefond pour une somme de 21 625 €.

Mini-Pelle

Trois sociétés ont envoyé une offre de prix concernant l'acquisition d'une mini-pelle, en remplacement de l'ancienne.

Komatsu a été retenue pour un prix d'achat de 23 700 €, mais il a résilié la commande du fait que son offre comportait une erreur de prix. Cette société nous a alors adressé un autre devis d'un montant de 29 000 € HT.

Lors de la consultation, la société JCB Lyomat avait établi une proposition pour un montant de 28 000 € HT.

L'offre la moins disante a donc été retenue et un bon de commande a été signé auprès de la société JCB Lyomat.

Marché à procédure adaptée

Deux marchés ont été lancés concernant le nettoyage des réservoirs d'eau, l'égavage et le broyage des différents ouvrages. La date limite des réceptions des offres est fixée au 30 décembre 2011.

4/ ETUDES ET TRAVAUX EN COURS

Travaux eaux usées à Ste Blandine

Un lotissement de 27 lots et un semi-collectif de 8 lots sont en projet sur la commune de Ste Blandine. Afin de desservir en eau potable et en assainissement ces terrains, une extension des réseaux s'impose. La commune de Ste Blandine envisage la création d'un réseau d'eaux pluviales et la réfection de la voirie, travaux liés au projet précité.

La commune suggère de coordonner les travaux communaux avec ceux du Syndicat. Une seule entreprise réaliserait alors les deux opérations. Pour cela, une convention de groupement de commandes est nécessaire afin de définir les modalités de passation des marchés. Le Comité syndical, à l'unanimité, approuve la démarche du groupement de commandes entre la commune et le Syndicat.

Par ailleurs, le bureau d'études Sinbio soumet un avenant d'un montant de 4 875 € HT. Cet avenant rémunère le temps passé supplémentaire pour la maîtrise d'œuvre des nouveaux linéaires de réseaux liés à la création des lotissements.

Daniel Vitte rappelle le montant du marché initial, soit 34 020 € HT. Un premier avenant avait été signé, d'un montant de 3 225 € HT concernant la modification de l'implantation de la station d'épuration. Le montant final du marché sera porté à 42 120 € HT. Le Comité syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le deuxième avenant.

Travaux eau le Passage – le village

Samuel Rochas informe l'assemblée des travaux initialement non prévus, et se rapportant au chantier du village, au Passage. L'installation d'un poteau incendie et une extension du réseau d'eau ont entraîné des frais supplémentaires d'un montant de 15 759.40 € HT. La commune prendra en charge sa part. Le montant initial du marché étant de 94 048.80 € HT, le montant final s'élève à 109 808.20 € HT.

Diagnostic agro-environnemental

Deux séances d'information ont eu lieu à Virieu et à Doissin, afin de rendre compte de la démarche en cours dans le cadre du diagnostic agro-environnemental.

Acquisition foncière sur Virieu

Daniel Vitte informe l'assemblée de l'aide, d'un montant de 97 541 €, accordée par l'Agence de l'eau, concernant l'acquisition foncière au niveau de l'aire d'alimentation des captages prioritaires de Virieu. Afin de bénéficier de cette subvention, le Syndicat doit s'engager à assurer une gestion des terrains en adéquation avec la préservation de la qualité de l'eau. Un cahier des charges garantissant les pratiques doit être établi. Le Comité syndical, à l'unanimité, accepte les conditions énoncées ci-dessus.

5/ EMPLOI DE L'ELECROMECHANICIEN

Daniel Vitte informe l'assemblée de la nomination d'un agent électromécanicien à compter de février 2012. A cet effet, le Comité syndical, à l'unanimité, crée un poste d'agent de maîtrise à compter du 1^{er} janvier 2012.

Dans un premier temps, l'estimation de l'emploi d'un électromécanicien s'élevait à 30 000 € brut annuel. Samuel a ensuite présenté une estimation affinée à 31 462.53 € hors astreinte. Lors du précédent Comité syndical, la somme annoncée pour le coût annuel (avec astreinte) a été arrondie à 33 000 €.

A la suite du recrutement, la rémunération acceptée par le futur électromécanicien s'élève à 30 312 € hors astreinte, et à 34 224 € avec astreinte.

6/ QUESTIONS DIVERSES

Virement de crédits

A l'unanimité, le Comité syndical accepte les virements de crédits suivants, sur le budget de l'eau :

- augmentation de 54 000 € au compte 701249
- diminution de 30 000 € au compte 6371
- diminution de 14 000 € au compte 6063
- diminution de 10 000 € au compte 604
- augmentation de 14 000 € au compte 6411
- augmentation de 6 000 € au compte 748
- augmentation de 8 000 € au compte 758

Les prochains Comités syndicaux sont fixés au jeudi 2 février 2012 à 18 heures et au lundi 19 mars 2012, suivi d'un repas.